

Contributions annuelles forfaitaires

	seconde-première-terminale	Lycée Nouveau Départ	EURO ou STL (ajouté à la contribution)
droits d'inscription		65	
contribution annuelle <i>(mensualités sur 9 mois)</i>	680 € 75,55 €	525 58,3 €	52 € 5,8 €
chambre internat <i>(mensualités sur 9 mois)</i>	1 263 € 140,3 €		
restauration internat <i>(mensualités sur 9 mois)</i>	2 053 € 228,1 €		
nettoyage annuel literie <i>(cotisation annuelle)</i>	8 €		
location de casier <i>(cotisation annuelle)</i>	10 €		

Tous frais inclus, seule la cotisation APEL sera ajoutée

Le lycée souscrit une assurance Individuelle Accident de groupe pour tous les élèves.

Les bourses sont perçues par l'Etablissement et déduites de la facture d'octobre ou de mars

Demi pension

soit 6,05 € repas*	5 jours	4 jours	3 jours	2 jours
Premières et Terminales <i>(mensualités sur 9 mois)</i>	906 € 100,7 €	725 € 80,6 €	544 € 60,4 €	363 € 40,3 €
Seconde <i>(mensualités sur 9 mois)</i>	938 € 104,2 €	750 € 83,3 €	563 € 62,6 €	375 € 41,7 €

**repas à l'unité hors abonnement : 6,25€*

*Le coût de la 1/2 pension et de la pension tiennent compte du départ anticipé des élèves
supplément de 250 euros pour les élèves nageurs de haut niveau (sandwich du matin)*

Mode de prélèvement

prélèvement mensuel (de préférence)	ou 3 règlements par chèque	facture annuelle
le 10 de chaque mois contribution sur 9 mois demi-pension sur 9 mois	1/3 en octobre 1/3 en janvier 1/3 en mars	octobre

arrhes et caution

	contribution	internat	manuels	casier et cadenas
arrhes	80 €	180 €		
caution		120 €	200 €	10 € (chacun)

*Les **arrhes** sont déductibles de la facture, et non remboursables en cas de désistement (sauf non admission dans la classe demandée). Elles sont retirées en septembre de l'année scolaire.*

*Les **cautions** sont remboursées au 31 août si aucune dégradation n'est constatée. Sinon, un chèque du montant des livres non rendus ou dégradés vous sera demandé début juillet.*

réductions sur la contribution

*Les **réductions de contribution** sont soumises aux possibilités économiques de l'établissement.*

Elles sont pratiquées sur la part qui revient à l'établissement (hors cotisation diocésaine).

	3è enfant	4è enfant	5è enfant
réduction hors part diocésaine	25%	40%	50%